



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250407-20250408-DE

DELIBERATION N°2025-04-08

Approbation du compte financier unique communal 2024

L'an deux mille vingt cinq, le 7 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, M. BOURGET, Mme HUARD, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES :

M. SENNEUR par Mme KARM, Mme RIVIERE par Mme BIGAY, Mme ALLIX par Mme QUINET, M. LANGLOIS par M. CAMARD, Mme MERVOYER par M. LEPRETRE

ABSENTS :

Mme MANTRAND, M. DEVERS, M. FALCHETTO, M. ALIOUANE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 5	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 25	Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 20	
Absents	: 4	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025 pour l'année 2025 ;

VU le décret n° 2022-827 du 1er juin 2022 porte sur la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique communal pour l'année 2024 ;

VU le Compte Financier Unique établi pour l'exercice 2024 par l'ordonnateur et le comptable public ;

VU l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 13 mars 2025 ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

ENTENDU l'exposé de Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Olivier LEPRETRE, Maire, n'ayant pas pris part au vote,

1/ **APPROUVE** le Compte Financier Unique communal 2024

2/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-B2 du CFU)

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 424 256,18	7 526 465,00	13 950 721,18
	Recettes réalisées (1)	B	3 006 117,65	7 789 333,53	10 795 451,18
	Restes à réaliser	C	1 029 955,68	0,00	1 029 955,68
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 369 275,29	7 861 465,00	14 230 740,29
	Dépenses réalisées (1)	E	3 760 273,59	6 610 286,26	10 370 559,85
	Restes à réaliser	F	1 622 743,44	0,00	1 622 743,44
Différences entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-754 155,94	1 179 047,27	424 891,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-54 980,89	335 000,00	280 019,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-809 136,83	1 514 047,27	704 910,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-592 787,76	0,00	-592 787,76
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 401 924,59	1 514 047,27	112 122,68

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Thomas LECOT

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire

